

AFFICHE LE : 26 JAN. 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CRECHES-SUR-SAONE

(À rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER-N° DP 71150 26 00004

Déposé le 21/01/2026

Envoyé par mail avec A.R.
le 26/01/2026

Adresse des travaux :
469 Route Départementale 906

Destinataire

INSPIRE MB
Monsieur Julien NABETH
2 Rue Gambetta
71000 Mâcon

Objet : Classement sans suite

Monsieur,

Vous avez déposé le 21/01/2026, sur le GNAU, une demande de Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire pour un projet situé sur la commune de CRECHES-SUR-SAONE.

Je vous informe que la DP 071 150 26 00004 concerne les pièces complémentaires de la DP 071 150 25 00109 qui est en cours d'instruction. Aussi je vous remercie de déposer, sur le GNAU, les pièces complémentaires liées à la DP 071 150 25 00109.

Par conséquent, je vous informe que votre DP 071 150 26 00004 ne sera pas instruite ; elle est donc classée sans suite.

Vous ne pourrez donc pas, à l'issue du délai d'instruction, vous prévaloir d'une décision tacite.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à CRECHES-SUR-SAONE

Le 23/01/2026

Le Maire
Michel BERTHET



Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification.
A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.